



NIL MAGNUM SINE LABORE

L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

aux dispositions de la réglementation d'urbanisme

PRENEZ AVIS QUE :

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra au lieu habituel des séances du conseil, au 379, rue Dorval, le **mardi 20 mars 2018 à 19 h 30**, statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Adresse : 1436, rue des Rosiers

N° de lot : 5 476 012

Demande : La demande de dérogation mineure consiste à autoriser la régularisation d'une aire de stationnement dont :

- L'empiètement sur la largeur de la façade du bâtiment principal serait de 100% alors que l'empiètement maximal prescrit par le règlement numéro 300-2015 relatif au zonage est de 50% de la largeur de la façade du bâtiment, autorisant une dérogation de 50%;
- La distance de dégagement de la ligne latérale gauche serait de 0,50 mètre alors que la distance minimale prescrite par le règlement numéro 300-2015 relatif au zonage est de 1,00 mètre, autorisant ainsi une dérogation de 0,50 mètre;
- La distance de dégagement de la ligne latérale droite serait nulle (0 mètre) alors que la distance minimale prescrite par le règlement numéro 300-2015 relatif au zonage est de 1,00 mètre, autorisant ainsi une dérogation de 1,00 mètre;
- La distance de dégagement du mur avant et de la fenêtre de la pièce habitable située sous le niveau de l'aire de stationnement serait de 1,00 mètre alors que la distance minimale prescrite par le règlement numéro 300-2015 relatif au zonage est de 2,00 mètres, autorisant ainsi une dérogation de 1,00 mètre.
- Le tout tel qu'illustré sur le certificat de localisation préparé par Mme Mélanie Charette, arpenteure-géomètre, minute 14847, daté du 8 mars 2016.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par les membres du conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance ordinaire du 20 mars 2018.

Donné à L'Assomption, le 20 février 2018 et publié le 27 février 2018.

Chanelle Renaud
Greffière adjointe et avocate